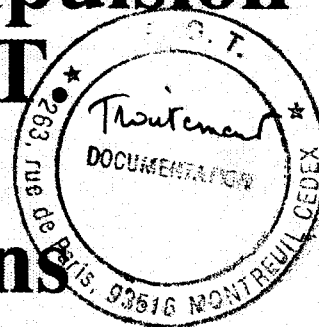


# Donnons une forte impulsion à l'activité C.G.T. pour la paix les revendications la syndicalisation



## Courrier Confédéral

*Bulletin d'information du Bureau Confédéral*

### Sommaire

*Remise du FNI, renforcement de la C.G.T., dans un mois de janvier "pas banal"*  
pages 1 - 2

*Calendrier 1991 des rendez-vous C.G.T./V.O.*  
pages 3 - 4

*La lutte contre la guerre et pour les revendications,*  
pages 5 - 6

*8 MARS, journée internationale des femmes*  
pages 7 - 8

*Action nationale retraites*  
page 9

*Formation professionnelle, c'est l'entreprise qui doit payer, pas les salariés.*  
pages 10 - 12

*Politique et actions revendicatives*  
*prévention : une lutte quotidienne*  
pages 13 - 14

#### STAGES :

- accueil pour la petite enfance
  - La retraite : hier, aujourd'hui, demain
  - Propagande communication
  - formation syndicale générale de niveau supérieur
  - Stages supérieurs de Politique, action, gestion financières
- pages 15 - 22

N° 22 - 22 février 1991 - nouvelle série

Directeur de la publication : Pierre KOEHLER, 263, rue de Paris - 93516 MONTREUIL CEDEX

N° Commission paritaire 1830 D 73 - prix 3,60 F.

## **REMISE DU FNI, RENFORCEMENT DE LA C.G.T., DANS UN MOIS DE JANVIER "PAS BANAL".**

Nos organisations, nos militants, nos syndiqués, sont soumis comme les travailleurs et toute l'opinion publique à un pilonnage médiatique sans précédent à propos de la guerre du Golfe.

Ce pilonnage peut aboutir à faire oublier le bilan des luttes et des succès de 1990, face à l'accélération de la politique anti-sociale du patronat et du gouvernement.

Cette énorme pression morale, politique, psychologique vise aussi à anesthésier le mouvement revendicatif en ce début 1991.

Le C.N.P.F. ne déclare-t-il pas dans le journal "Les échos" : "la guerre crée des conditions plus favorables pour faire accepter le recul social programmé."

Le C.C.N. nous convie à un grand débat dans nos syndicats : ce débat est indispensable.

### **UN MOIS DE JANVIER, REVELATEUR DES POSSIBILITES**

Réaliser dans le contexte d'un tel mois de Janvier 9.811 adhésions nouvelles, créer 172 bases nouvelles, faire en sorte que 685 de nos syndicats soient d'ores et déjà à 100 % et plus de FNI remis, constitue une performance et une riposte à souligner et indique les possibilités d'aller plus vite, mieux, plus loin.

Il n'y a pas de secret, ces résultats restent le fait d'une partie de nos organisations, mais ce sont celles qui ont engagé sans retard, dès la fin décembre, la remise du FNI 91, dans une conception dynamique, précise, au travers de larges assemblées de syndiqués ouvertes au sympathisants. Ce sont celles qui ont conduit le débat sur le Golfe et les propositions revendicatives de la C.G.T. et qui, sur ces bases ont posé sans timidité ni retenue, la question du renforcement de la C.G.T.

Les positions de la C.G.T. passent bien : aucun refus notable de reprise du FNI, par contre quelques phénomènes d'adhésions (y compris de travailleurs immigrés) revenant "spontanément" sur les tracts posant bien les orientations de la C.G.T. : luttes revendicatives/Paix/Syndicalisation et après le débat nécessaire, patient, avec les militants, les syndiqués, les salariés lorsqu'ils s'interrogent légitimement.

Le retard constaté à fin janvier sur les questions d'organisation tient moins au fait que nos positions passeraient mal et souvent à ce que ces positions et cette démarche ne sont pas encore portées par un nombre suffisant de nos organisations, militants et syndiqués.

C'est bien dans ce sens que la bataille pour les 100 % prend toute sa signification.

## **LES 100 % : CE N'EST PAS QU'UN CHIFFRE**

**Ce n'est décidément pas une seule question de chiffre : derrière chaque "unité" de ces 100 %, c'est un ou une syndiqué rendu actif, responsable, informé, donc opératif pour engager la grande bataille d'explication, de mobilisation pour l'action et de renforcement de la C.G.T. parmi les salariés qui l'entoure.**

Le pilonnage médiatique est fort, c'est vrai. Mais il n'empêche pas la vérité et le bon sens de se frayer son chemin... pour peu qu'on y aide.

Les conditions sont ainsi mieux remplies aujourd'hui pour relancer sur les salaires, faire claquer pour cela la revendication du SMIC à 7.000 Frs, alerter sur les menaces graves contre les retraites... chacun remplit aujourd'hui sa feuille de déclaration sur les revenus et a pu trouver dans la Vie Ouvrière ce qu'il va payer, etc...

En maniant bien ces réalités on peut aller très vite pour gagner les consciences et la lutte à partir de l'argument qui fait mouche : "de l'argent pour la vie, pas pour la tuerie dans le Golfe" lorsqu'on le conjugue bien à partir du vécu de chacun.

Tout cela nécessite une grande présence active et à l'initiative de nos directions syndicales qui portera d'autant mieux ses fruits qu'elle veillera à s'appuyer sur les syndiqués pour le débat, la proposition revendicative, le renforcement de la C.G.T.

## Calendrier 1991 des rendez-vous C.G.T. / V.O au 29.01.91

N°	DATE RENDEZ-VOUS	DEPARTEMENT	ACCORD DATE DE VISITE
01	22-25/01/91	CHARENTE	20/11/90
02	28/01-01/02/91	CHARENTE Mtme.	09/01/91
03	04-06/02/91	VENDEE	15/01/91
04	06-08/02/91	DEUX SEVRES	15/01/91
05	11-13/02/91	VIENNE	06/01/91
06	13-15/02/91	DORDOGNE	24/01/91
07	18-20/02/91	LOT & GARONNE	24/01/91
08	20-22/02/91	LANDES	29/01/91
09	25-27/02/91	P. ATLANTIQUES	29/01/91
10	27/02-1/03/91	HTES PYRENEES	30/01/91
11	04-06/03/91	GERS	30/01/91
12	06-08/03/91	TARN & GARONNE	12/02/91
13	11-13/03/91	TARN	12/02/91
14	13-15/03/91	AUDE	12/02/91
15	18-20/03/91	PYR. ORIENTALES	13/02/91
16	20-22/03/91	ARIEGE	13/02/91
17	25-29/03/91	HERAULT	13/02/91
18	02-05/04/91	VAR	
19	08-10/04/91	ALPES HTE PROV.	
20	10-12/04/91	DROME	
21	15-17/04/91	HAUTE LOIRE	
22	17-19/04/91	LOZERE	
23	22-24/04/91	AVEYRON	
24	24-26/04/91	CANTAL	

N°	DATE RENDEZ-VOUS	DEPARTEMENT	ACCORD DATE DE VISITE
25	13-15/05/91	LOT	
26	15-17/05/91	CORREZE	
27	21-22/05/91	CREUSE	
28	23-24/05/91	INDRE	
29	27-31/05/91	LOIRET	
30	03-05/06/91	LOIR & CHER	
31	05-07/06/91	MAYENNE	
32	10-14/06/91	CALVADOS	
33	17-19/06/91	MANCHE	
34	19-21/06/91	ORNE	
35	24-26/06/91	EURE	
36	26-28/06/91	EURE & LOIR	
37	09-11/09/91	OISE	
38	11-13/09/91	AISNE	
39	16-18/09/91	MEUSE	
40	18-20/09/91	AUBE	
41	23-27/09/91	M. & MOSELLE	
42	30/09-02/10/91	BAS RHIN	
43	02-04/10/91	HAUT RHIN	
44	07-09/10/91	VOSGES	
45	14-16/10/91	HAUTE SAONE	
46	16-18/10/91	TER. de BELFORT	
48	21-23/10/91	DOUBS	
49	23-25/10/91	JURA	
50	04-06/11/91	AIN	
51	06-08/11/91	HAUTE SAVOIE	
52	12-15/11/91	SAVOIE	

## **La lutte contre la guerre et pour les revendications, quelques exemples à développer partout**

La lutte contre la guerre et pour l'arrêt des hostilités se poursuit dans les entreprises et les localités sous des formes multiples.

L'appel du C.C.N. a été largement entendu et nous organisations s'emploient activement à conjuguer : lutte contre la guerre, lutte pour les revendications, lutte pour le renforcement de la C.G.T.

La campagne d'envoi de télégrammes au Président de la République pour dire "Arrêtez le massacre, halte à la guerre, négociations" est engagée dans de nombreux endroits :

- aux centraux E.D.F. à Paris, 117 télégrammes sont déjà partis à l'Elysée.

C'est le cas également, parmi d'autres exemples, pour :

- la section syndicale du personnel C.E.R.- S.N.C.F. Paris Nord ;
  - le syndicat de la Société des Eaux de Marseille ;
  - le syndicat G.N..C./C.G.T. de l'E.D.F./G.D.F. de Rouen ;
  - les cheminots de la Région de Lyon ;
  - les salariés du centre Amar à Montauban ;
  - les cheminots anciens combattants de Paris ;
  - les cheminots retraités de Saint-Quentin ;
  - le personnel de la MACIF sud-ouest Pyrénées à Agen ;
  - le syndicat des communaux actifs et retraités de Gonfreville ;
  - le syndicat des mineurs du Gard ;
  - le syndicat C.G.T.-C.F.G.-B.V.G. Paris Arts et Métiers ;
  - le syndicat U.G.I.C.T. des communaux de Toulon ;
  - le syndicat des communaux de Poitiers ;
  - l'Union régionale P.T.T. de Poitiers ;
  - les élus du C.E. des Galeries La Fayette de Nice ;
  - le syndicat C.G.T. des Galeries La Fayette ;
  - le syndicat de l'O.P.A.C. du Rhône à Villeurbanne ;
  - la section fédérale cheminots de Paris Nord ;
  - les élus C.G.T. Nerpic à Grenoble ;
  - l'UL de Rouen ;
  - la section C.G.T. de BELCODENE (13)
  - le syndicat V.M.C. de Reims ;
  - le syndicat des douanes C.G.T. de Perpignan ;
- Dans le Val de Marne, un appel de syndicalistes contre la guerre a été rendu public. Il comprend des responsables C.G.T., C.F.D.T., F.O., S.U.D.
- Dans le 13ème arrondissement de Paris, un appel de 45 personnalités a été réalisé :
- A Stains, le collectif local contre la guerre organise le 16 février une chaîne de la Paix. L'U.L. C.G.T. y prend une part importante. Elle appelle les travailleurs à y participer à partir d'un tract spécifique faisant le lien avec les revendications. Dans toutes les entreprises les "télégrammes contre la guerre" circulent et sont soumis à la signature des salariés.

- A Hispano Bois Colombe (92), le collectif de 12 organisations, crée avant le déclenchement du conflit, poursuit son activité. Plusieurs réunions sont en préparation pour élargir encore le mouvement pour l'arrêt de la guerre. La campagne de télégrammes est en cours sous forme de pétitions. Dans le même temps, l'action se poursuit pour l'emploi et à ce jour, 17 adhésions nouvelles ont été réalisées.

**\*\*\***

Ce sont quelques exemples très fragmentaires qui sont loin de traduire la réalité. La situation exige à partir des décisions du C.C.N. d'amplifier nos initiatives C.G.T. de sensibilisation et d'actions, y compris unitaires.

La mise en oeuvre de notre démarche implique d'investir toutes nos forces par le nécessaire débat avec les syndiqués et salariés pour traduire sans attendre, concrètement, dans l'action notre activité pour la paix, les revendications et le renforcement de la C.G.T.



**8 MARS**  
**JOURNEE INTERNATIONALE**  
**DES FEMMES**  
**POUR LA VIE ET LA PAIX,**  
**POUR LES REVENDICATIONS**

*\* Arrêtez les massacres des civils,  
des enfants et des militaires*

*\* Retirez toutes les troupes étrangères  
dans le Golfe*

*\* Négociez une vraie solution  
à tous les problèmes du Moyen Orient.*

**Nous voulons que l'argent serve à la vie. Pas à la guerre, aux gâchis**

Dans les entreprises privées comme dans le Secteur Public, les patrons et le Gouvernement prennent prétexte de la guerre dans le Golfe pour renforcer la politique de rigueur, d'austérité, de sacrifices.

C'est inadmissible ! Tous les salariés sont visés. Les femmes en priorité : réduction des salaires, suppressions d'emplois, précarité, travail de nuit, menaces sur la retraite, le droit à la santé, les acquis sociaux, remise en cause des droits à la maternité, de l'IVG.

Les femmes salariées n'ont aucune raison de payer ce lourd tribut.

Elles n'acceptent pas que des milliards soient engloutis pour sacrifier des vies et répandre le sang dans le désert.

Elles exigent qu'ils soient investis dans le progrès social, le développement économique et l'amitié entre les peuples.

L'argent existe pour améliorer immédiatement les conditions de travail et de vie qui se dégradent.

- Le total des armes accumulées dans le Golfe, c'est 5.000 Milliards, l'équivalent de la dette du tiers monde

- 1 raid de jaguar français, c'est 25 Millions, soit 275 ans de SMIC à 7.000 F comme le revendique la C.G.T.

- 1 avion, c'est un hôpital

- 1 blindé, c'est un scanner

- 1 missile, c'est une école maternelle.

## **Le 8 mars, sur tous les lieux de travail, Egalité, Dignité, Démocratie, C'est urgent**

Ensemble, décidez des formes d'action pour vous rassembler, débattre, agir avec la C.G.T.

Exprimez-vous dans les questionnaires, les assemblées, consultations, actions diverses :

- **Pour le SMIC à 7.000 F, l'augmentation des salaires, leur indexation sur les prix,**

c'est une nécessité pour faire face aux dépenses courantes de logement, de nourriture, d'habillement, aux frais scolaires,

- **Pour la reconnaissance de vos qualifications dans les grilles de salaire, pour avoir un véritable déroulement de carrière, et pour l'accès à une formation professionnelle qualifiante sur le temps de travail et payée**

c'est une nécessité pour faire reculer les inégalités dont vous êtes victimes,

- **Pour l'emploi stable et qualifié, des effectifs supplémentaires, pour améliorer les conditions de travail, réduire la durée du travail sans perte de salaire,**

- **Pour une protection sociale de haut niveau avec l'avancement de l'âge de la retraite à 55 ans, la garantie des conditions d'accès (37 ans et demi de cotisations) et du pouvoir d'achat des pensions,**

- **Pour le respect et l'amélioration des droits liés à la maternité : conditions de travail, durée du congé maternité, paiement ce celui-ci,**

- **Pour les libertés, le droit de s'exprimer contre la guerre, pour se défendre et se faire respecter au travail.**

C'est le moment de se syndiquer, de s'organiser, de se renforcer. Donnez-vous les moyens de la solidarité et de l'efficacité en adhérant à la C.G.T.

Le 9 Mars, les femmes salariées seront présentes avec la C.G.T. et les autres Organisations, dans les initiatives unitaires de lutte pour la Paix, à Paris comme à Lyon, Lille, Marseille, Bordeaux et ailleurs.

Dans l'immédiat, décidez vous-mêmes des formes d'action pour le 8 Mars, sur votre lieu de travail, faites signer et envoyer le télégramme ci-dessous.

### **TELEGRAMME A MONSIEUR F. MITTERRAND**

**\* HALTE A LA GUERRE**

**\* CESSEZ LE FEU IMMEDIAT. RETRAIT DE TOUTES LES TROUPES. EXIGEONS NEGOCIATIONS PERMETTANT PAIX JUSTE ET DURABLE PRENANT EN COMPTE SECURITE DES PEUPLES ET DES PAYS ET DROIT DES PALESTINIENS A UNE PATRIE.**



## ACTION NATIONALE RETRAITES

La période à retenir dès maintenant se situe vers la mi-Avril.

Sans attendre les modalités plus précises quant à la forme qui sera décidée prochainement, c'est maintenant qu'il faut créer les conditions du succès d'une initiative nationale de grande envergure pour être à la hauteur de l'enjeu.

Déjà, des initiatives sont prises dans certains départements pour sensibiliser et mobiliser les salariés, les retraités et l'opinion publique, en liaison avec le renouvellement des Administrateurs et la lutte pour la Protection Sociale.

Des journées d'étude, conférences de presse, assemblées de militants, sont annoncées :

- Alpes-Maritimes, le 15 Février à Nice, avec J. LEONARD
- Vienne à Poitiers le 27 Février
- Tarn à Albi et Castres les 6 et 7 Mars
- Aisne à Laon le 12 Mars
- Vaucluse le 14 Mars.

La Journée de Commémoration AMBROISE CROIZAT, à l'initiative de la Fédération de la Métallurgie, le lundi 11 Février, a largement fait place à la Sécurité Sociale dont il a été à l'origine de la création.

### DES OUTILS POUR ANIMER ET IMPULSER LE DEBAT

De nombreux documents, déclarations et expressions de la CGT, sur les enjeux de la retraite qui sont parus, notamment dans LE PEUPLE, restent de pleine actualité.

De nouveaux moyens sont mis à votre disposition pour aider l'argumentation, la sortie de tracts, interventions, etc...

- Un ARGUMENTAIRE RETRAITE du Secteur SANTE-PROTECTION SOCIALE-RETRAITE daté du 11 Février
- Le COURRIER CONFEDERAL
- Un guide VO SERVICE "Préparer et vivre sa Retraite", parution Février 1991, publicité dans la VO Impôt
- Un article dans la VO n° 2425.

D'autres outils sont en cours de réalisation, notamment un spécial PROPA, un modèle de tract de masse. Ils ne sont exclusifs d'aucune autre production.

Comme pour la conduite de la bataille sur la Retraite et la Santé, le 31 Mars 1990, et contre la C.S.G., il est mis en place un collectif d'impulsion et d'animation Confédéral.

Faites connaître dès maintenant au Secteur SANTE-PROTECTION SOCIALE-RETRAITE les initiatives prises par les Organisations, en veillant tout particulièrement à la prise en compte à l'entreprise, dans le cadre de la lutte pour la Paix, les revendications, la syndicalisation.

## **FORMATION PROFESSIONNELLE C'EST L'ENTREPRISE QUI DOIT PAYER, PAS LES SALARIES**

Le droit à la formation sur le temps de travail, rémunéré comme tel, est dans le collimateur. Au cours des négociations entamées le 5 février, le patronat a annoncé clairement la couleur :

Les salariés devraient désormais se former hors du temps de travail (week-end, congés...), et payer eux-mêmes une partie de leur formation, et pourquoi pas les deux à la fois. C'est ce que le CNPF appelle le "co-investissement". Seule la C.G.T. a refusé ce principe. L'issue des négociations dépend donc de l'expression et de l'action des salariés à ce sujet.

\*  
\* \*

Déjà aujourd'hui les conditions d'accès à LA FORMATION, dans les entreprises, sont difficiles et souvent peu motivantes :

- Chasse gardée de la direction, qui prend arbitrairement les décisions et "consulte" le comité d'entreprise sur un plan presque ficelé d'avance.
- Propositions patronales d'actions courtes d'adaptation étroite à des postes de travail, ou stages ayant pour but de "susciter des modifications de comportement" chez le personnel et de le plier au maximum à la stratégie de l'entreprise.
- Dans le cas d'une formation réellement qualifiante, obtenue après des obstacles à franchir, pas de reconnaissance de la qualification acquise dans la classification et le salaire, qui ne progressent pas.

Eh bien ! Ce n'est pas assez : c'est le droit lui-même à la formation, qui est maintenant menacé, à travers les propositions du CNPF, faites lors de la première séance de **NEGOCIATIONS SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE, LE 5 FEVRIER**. Malgré la multiplicité des aides financières que les entreprises reçoivent de l'Etat pour la formation, le patronat, contraint à un effort relatif de qualification "face à la concurrence et à l'évolution technologique", trouve que cet "investissement" est "trop coûteux", alors il propose que les salariés "fassent un effort", paient au moins partiellement leur formation et la reçoivent le plus possible pendant leur temps de loisirs. C'est ce qu'il appelle le "co-investissement".

### **REMISE EN CAUSE D'UN DROIT ACQUIS DEPUIS 20 ANS : LE DROIT A LA FORMATION PENDANT LE TEMPS DE TRAVAIL ET PAYE COMME TEL :**

Ce droit, conquis de haute lutte, dans la foulée des grèves de 1968, est inscrit dans l'accord du 9 juillet 1970 et dans la loi du 16 juillet 1971.

Dès le début des négociations actuellement en cours, la délégation patronale a annoncé la couleur : les formations qualifiantes, longues et coûteuses, profitent sans doute à l'entreprise, mais aussi au salarié : donc le salarié doit en financer lui-même une part et se former en partie hors du temps de travail.

Autrement dit :

- Salariés, sacrifiez, pour vous former, une part de votre temps libre.
- Salariés, à vos poches ; encore une fois, pour répondre à des besoins et des aspirations légitimes, on va faire une ponction sur le pouvoir d'achat en faisant payer par les salariés une part des frais de formation, même si elle est plus ou moins imposée par la direction dans le cadre du plan de formation.

Par ailleurs, rien n'est prévu pour débloquer "la consultation" souvent formelle du comité d'entreprise sur le plan de formation ; le patronat réaffirme au contraire que la formation est de la seule responsabilité de la direction et que les salariés ne sauraient en aucune façon être associés aux choix et aux décisions dans ce domaine : rien pour améliorer les formations alternées des jeunes, ni le Congé Individuel de Formation, rien de significatif pour le personnel d'encadrement dont les problèmes avaient pourtant été examinés par un groupe de travail particulier.

## **SEULE LA C.G.T. A DENONCE LA NOCIVITE DES POSITIONS PATRONALES :**

Le CNPF avance ses orientations avec la complicité des autres organisations syndicales, dont certaines ont déjà annoncé leur accord avec l'idée du co-financement de la formation entre employeurs et salariés : ainsi la C.F.D.T. et FO.

Les autres organisations s'en tiennent à un silence inquiétant, par rapport à ces éventuelles modifications.

-La C.G.T. a fait connaître ses propositions. Le développement de la formation, reconnu nécessaire par tout le monde, y compris par le patronat, répond à une nécessité économique et un besoin social.

En conséquence, il faut :

-Porter la contribution des entreprises à la formation professionnelle continue à 2 % de la masse des salaires, immédiatement et au minimum ;

-Consacrer 10 % du temps de travail à la formation ;

-Renforcer les pouvoirs des C.E. et syndicats d'entreprise, permettant une intervention efficace pour une politique de formation qui soit enfin en faveur des salariés : la formation professionnelle doit entrer dans le champ de la négociation obligatoire et le C.E. doit avoir un pouvoir de décision en la matière.

-Reconnaissance systématique des qualifications acquises dans les grilles de salaires.

## **ORGANISER RAPIDEMENT LA RIPOSTE POUR EMPECHER CE HOLD-UP PATRONAL SUR LA FORMATION :**

**Il est urgent que les salariés réagissent et organisent une pression absolument nécessaire pour infléchir le contenu de la négociation qui va se prolonger jusqu'au début de juillet.**

Plusieurs initiatives peuvent être prises dans les entreprises :

-S'adresser aux salariés de toutes catégories, atelier par atelier, bureau par bureau, service par service, pour les informer sur ce qui se trame, discuter avec eux de leurs besoins : 10 % du temps de travail consacré à la formation, cela fait pour chacun au moins 160 heures par an, que va-t-on proposer concrètement pour utiliser au mieux ces heures de formation ?

-Contacter les autres organisations syndicales de l'entreprise pour leur faire mesurer la gravité de ce qui se prépare, souvent à leur insu.

-Faire signer une pétition (voir modèle ci-joint) par le personnel, pour défendre les acquis et les élargir. D'autant qu'il y a déjà, dans certaines entreprises, des tentatives patronales pour remettre en cause le droit à "la formation sur le temps de travail et rémunéré comme tel".

-Exiger une réunion extraordinaire du C.E. sur la formation pour informer la direction de notre détermination à empêcher ces mauvais coups, pour faire des propositions nouvelles pour 1991 et examiner les retombées positives qui doivent suivre sur les classifications et les salaires.

-Faire des démarches auprès des organisations patronales locales ou de branches, envoi de délégations, de pétitions pour exprimer le mécontentement.

**Seules l'expression et la mobilisation des salariés eux-mêmes peuvent contre carter une telle offensive : c'est là un travail important et urgent qui concerne toutes les organisations de la C.G.T. : Fédérations, Régions, Unions Départementales, Unions Locales et syndicats d'entreprise.**

Les pistes d'action évoquées ci-dessus ne sont évidemment pas exhaustives. Aucune forme d'action n'est à rejeter, à partir du moment où elle vise à une prise en compte la plus massive et la plus large possible.

\*\*\*

**C.G.T.**

## **FORMATION PROFESSIONNELLE C'EST L'ENTREPRISE QUI DOIT PAYER, PAS LES SALARIES**

Des négociations sur la Formation Professionnelle sont en cours avec le CNPF.

Le patronat a clairement annoncé la couleur : les salariés devraient désormais se former en dehors de leur temps de travail (week-end, congés...) ou bien payer eux-mêmes une partie de leur formation, et pourquoi pas les deux à la fois. C'est ce que le CNPF appelle le "co-investissement".

La C.G.T. a catégoriquement refusé ce principe. Mais elle a été la seule à le faire. L'issue des négociations dépend donc de l'expression des salariés eux-mêmes.

\*  
\* \*

**La Formation Professionnelle est un DROIT. En plus, elle profite à l'entreprise.**

**Elle doit donc se faire sur le temps de travail, et c'est l'entreprise qui doit la payer.**

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE

## **POLITIQUE ET ACTIONS REVENDICATIVES PREVENTION : UNE LUTTE QUOTIDIENNE**

Gouvernement et patronat ne tarissent pas de mots pour tromper tout le monde, notamment en ce qui concerne les conditions de travail et de vie qu'ils veulent imposer aux salariés.

Les rapports se succèdent, les discours aussi, mais les actes eux sont graves pour la santé des salariés.

Les accidents du travail augmentent, les salariés du BTP et ceux sous statut précaire sont les plus touchés.

### **Chiffres connus pour 1989 :**

. + 6,89 % pour accidents et maladies professionnelles

. + 5,46 % pour accidents et maladies professionnelles ayant entraîné la mort.

Les maladies professionnelles ne sont pas suffisamment reconnues et celles qui le sont, sont peu nombreuses.

Comment réduire les accidents du travail et les atteintes à la santé avec des effectifs en éternel "sureffectifs", avec des salaires ne correspondant pas aux besoins et donc ne reconnaissant pas les qualifications, avec un temps de travail qui s'allonge sans cesse, où le travail de nuit, posté, de week-end, se multiplie autant que les heures supplémentaires ?

Comment réduire les accidents du travail et les atteintes à la santé avec des gains de productivité qui ne cessent d'augmenter au détriment des hommes et des femmes qui travaillent ?

De tels résultats sont le fruit de la politique patronale et gouvernementale. Politique qui tourne le dos à tout ce qui n'est pas considéré comme rentable financièrement, immédiatement, par le gouvernement et le patronat.

Eh bien, ce n'est pas assez, et, au nom de tels résultats, le gouvernement et le patronat entendent aller plus loin, beaucoup plus loin.

Les directives européennes vont y ajouter leur pierre.

### **De quoi s'agit-il ?**

1°) Un projet de loi est en discussion au niveau du Conseil Supérieur de Prévention des Risques Professionnels qui stipule (Art.L 231-11) :

*"Dans le cadre des instructions qui lui sont données par son employeur, telles qu'elles figurent, le cas échéant, au règlement intérieur conformément à l'article 122-34 du présent code, il incombe à chaque travailleur, conformément à sa formation, de prendre soin, selon ses possibilités, de sa sécurité et de sa santé ainsi que celles des autres personnes concernées du fait de ses actes ou de ses omissions au travail".*

C'est clair : c'est un transfert de responsabilité sur le salarié de l'accident, de l'incident, de la sécurité, pour lui-même et ses collègues de travail.

C'est la mise à bas de notre Code du Travail, des conventions collectives qui sont basés sur la responsabilité des employeurs.

Autrement dit, les salariés, non seulement seraient victimes de l'accident, de la maladie, mais en plus ils en seraient responsables avec toutes les conséquences financières, humaines que cela comporte. Enorme, direz-vous, et pourtant la pression sur les coûts salariaux ne connaît pas de limite.

### **2°) En matière de maladie professionnelle.**

La loi de 1919 a retenu le principe d'imputabilité rendant responsable l'employeur dans la survenue des maladies professionnelles. Depuis, une lutte tenace a été menée par le patronat pour remettre en cause ce principe.

Aujourd'hui, le gouvernement tente de mettre en place un système dit "système complémentaire" qui, prenant en compte l'âge, l'hérédité du(de la) salarié(e), sa consommation d'alcool, de tabac, etc., son comportement, "devrait permettre de déceler le vrai du faux".

En effet, ce que sous-entend dans le fond l'idée du système complémentaire, c'est la notion de "causalité partagée" ou de maladies "plurifactorielles".

Causalité partagée : on ne peut être plus clair. Le salarié serait mis en cause dans la survenue d'une maladie, qui, de fait, serait ainsi pour partie professionnelle.

C'est l'imputabilité de la responsabilité de l'employeur qui disparaîtrait, mettant en cause tout le fondement des tableaux actuels des maladies professionnelles.

### **3°) Les accidents du travail.**

Depuis longtemps, le patronat souhaite payer de moins en moins les résultats de la surexploitation qu'il impose aux salariés, réduction sous toutes ses formes des coûts salariaux oblige.

Alors que les accidents augmentent et que nous ne pouvons connaître qu'une aggravation dans ce domaine, le patronat ne lâche pas et en redemande. Depuis plusieurs années, il se bat pour réduire au maximum les cotisations accidents du travail.

Baisse des cotisations accidents du travail donc et transfert de ces sommes sur la branche maladie. Ainsi, la branche maladie de la Sécurité Sociale va redéployer son budget, au détriment d'autres indemnités, avec le risque de baisser les indemnités concernant la maternité notamment.

*Partout, avec nos revendications, mettons à bas de tels projets.*

Débattons avec les salariés, les médecins du travail, les inspecteurs et contrôleurs du travail, de la Sécurité Sociale, pour imposer leurs besoins en terme revendicatif et d'action, à partir des bases revendicatives de la CGT.

*OUI, le SMIC à 7 000 F par mois c'est bon pour les salariés, pour la santé, pour la Sécurité Sociale, pour l'économie.*

*OUI, la réduction du temps de travail sans diminution de salaire c'est bon pour les salariés, pour la santé, pour l'économie.*

*OUI, l'augmentation des effectifs avec embauches en emploi stable, la baisse de la charge de travail c'est bon pour les salariés, pour la santé, pour l'économie.*

Partout, avec les syndiqués et les salariés, nos organisations syndicales, nos CE, nos CHSCT, doivent multiplier les initiatives afin de mettre au rancart, aux oubliettes les desseins patronaux et gouvernementaux.

Le gouvernement et le patronat ne baissent pas les bras pour surexploiter plus fort encore ; l'Europe, la guerre leur fournissent des prétextes qu'eux-mêmes "organisent" pour aller plus loin.

Seule notre détermination peut les faire reculer. Avec l'ensemble des revendications, faisons exprimer les syndiqués, les salariés, sur leurs conditions de travail, leur organisation du travail, le contenu du travail, formulons avec eux leurs besoins en la matière et soyons porteur de toutes ces richesses, car seules celles-ci, par cette démarche, permettra de rassembler les salariés, d'aller à l'action et de se donner les moyens de gagner.

\*\*\*

P.S. : un argumentaire portant sur ces questions vous sera expédié prochainement.

**Session d'étude à l'institut des Sciences sociales  
du travail de Sceaux, du 17 au 23 mars 1991**

**QUELS MODES D'ACCUEIL, DE SOCIALISATION, D'EDUCATION POUR LA PETITE ENFANCE ?**

Une pression extraordinaire est exercée sur les consciences à l'aide d'une campagne publique importante pour faire renoncer les parents salariés à des équipements de qualité pour l'accueil et le développement de leurs jeunes enfants.

Cette session examinera comment répondre aux besoins de l'enfant (de 0 à 6 ans), respecter et garantir le droit au travail des femmes, développer les structures sociales appropriées, prioritairement dans le cadre du service public. Le programme est connu et à disposition auprès des responsables de l'UD, de la Région ou de la Fédération.

**A QUI S'ADRESSE CETTE SESSION ?**

Cette session s'adresse à tous les responsables des Commissions Sociales départementales, régionales, fédérales ayant déjà suivi un stage de niveau moyen.

Elle concerne aussi bien les militantes et militants dans les grandes entreprises, que les personnels intervenant dans les structures d'accueil de la petite enfance.

Enfin, nous ne saurions trop insister pour que les nouvelles et nouveaux administrateurs de C.A.F. puissent se libérer pour participer à ce stage.

**Session d'étude à l'Institut du Travail de Strasbourg  
du 14 au 20 avril 1991  
LA RETRAITE : HIER, AUJOURD'HUI, DEMAIN**

La retraite à 60 ans, une garantie de ressources assurant 70 % du salaire... un acquis sans cesse contesté par le patronat et ses alliés. Au printemps 1991, le gouvernement entend "mettre en débat" un livre blanc sur la retraite. Celui-ci a pour objectif la mise en application des mesures contenues dans le Xème Plan visant également à l'alignement sur les différents systèmes de retraite de l'Europe des 12.

Déséquilibre démographique, allongement de la durée de vie, coût de la santé lié au vieillissement et dépendance, niveau des pensions, disparités entre les régimes particuliers et spéciaux et le régime général... autant d'arguments patronaux et gouvernementaux à réfuter.

Dans cette session, avec l'apport de différents intervenants, syndicalistes CGT, universitaires, actuaires, il s'agira de faire le point sur la situation actuelle des régimes de retraites et de s'interroger sur ce que pourraient être ou devraient être les propositions de l'avenir.

Cette approche demande un effort particulier de réflexion, d'argumentation de la part de nos stagiaires, ce qui justifie notre souhait que les candidats et candidates à cette session aient déjà suivi le niveau moyen.

Les retraites - régime général, régimes particuliers et spéciaux, retraite complémentaire- sont un élément d'un ensemble plus vaste qu'est la protection sociale. C'est donc un problème d'actualité.

**A QUI S'ADRESSE CETTE SESSION ?**

Aux membres des commissions sociales départementales, régionales, fédérales ainsi qu'aux administrateurs et administratrices de différentes caisses.

Bulletin d'inscription - stage de Sceaux  
du 17 au 23 avril 1991  
**ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE**

La candidature ci-dessous est proposée par la  
FEDERATION \_\_\_\_\_ l'UD \_\_\_\_\_  
LA REGION \_\_\_\_\_

NOM ET PRENOM \_\_\_\_\_  
Adresse personnelle \_\_\_\_\_

Tél. Travail ou personnel \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Date d'adhésion CGT \_\_\_\_\_

Responsabilités syndicales :  
dans le syndicat : \_\_\_\_\_ à l'UD ou l'UL : \_\_\_\_\_  
à la Région : \_\_\_\_\_ à la Fédération : \_\_\_\_\_

Autres mandats \_\_\_\_\_

Bulletin d'inscription à retourner au Secteur SANTE-PROTECTION SOCIALE-RETRAITE CGT (à l'attention de Marie-Hélène DUBOIS) 263 rue  
de Paris - 93516 MONTREUIL CEDEX

---

Bulletin d'inscription - stage de Strasbourg  
du 14 au 20 avril 1991  
**LA RETRAITE, HIER, AUJOURD'HUI, DEMAIN**

La candidature ci-dessous est proposée par la  
FEDERATION \_\_\_\_\_ l'UD \_\_\_\_\_  
LA REGION \_\_\_\_\_

NOM ET PRENOM \_\_\_\_\_  
Adresse personnelle \_\_\_\_\_

Tél. Travail ou personnel \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Date d'adhésion CGT \_\_\_\_\_

Responsabilités syndicales :  
dans le syndicat : \_\_\_\_\_ à l'UD ou l'UL : \_\_\_\_\_  
à la Région : \_\_\_\_\_ à la Fédération : \_\_\_\_\_

Autres mandats \_\_\_\_\_

Bulletin d'inscription à retourner au Secteur SANTE-PROTECTION SOCIALE-RETRAITE CGT (à l'attention de Marie-Hélène DUBOIS) 263 rue  
de Paris - 93516 MONTREUIL CEDEX

# STAGE SUPERIEUR PROPAGANDE/COMMUNICATION

**du 2 JUIN au 15 JUIN 1991 à COURCELLE**

Dans l'affrontement de classe, dans la nouvelle phase de la crise, les idées tiennent une place capitale.

En saisir les enjeux, les stratégies qu'elles induisent et l'impact sur les salariés, c'est se donner les moyens de tenir plus efficacement toute notre place dans ce combat.

Dans la démarche syndicale, les idées tiennent aussi une place clé. Encore faut-il en avoir une maîtrise (théorique et pratique) complète, pour une mise en pratique de la démarche dans toute sa cohérence et pour sa pleine efficacité.

C'est toute l'ambition de ce stage.

### Les grands thèmes.

- \* La bataille des idées
- \* La bataille idéologique dans/pour la démarche syndicale
- \* La bataille des idées à l'entreprise
- \* Réformisme et néolibéralisme
- \* La communication
- \* Nos outils de communication
- \* L'expression CGT (communiqué, interview, prise de parole...)
- \* La lutte pour l'information
- \* Les grands médias
- \* L'audiovisuel
- \* La campagne de propagande.

### Conditions matérielles :

Selon les conditions propres aux stages organisés par le CCEO. Prise en charge des frais d'hébergement et de transport.

---

---

## FICHE D'INSCRIPTION AU STAGE DE FORMATION SYNDICALE DE NIVEAU SUPERIEUR PROPAGANDE/COMMUNICATION DU 2 JUIN au 15 JUIN 1991 A COURCELLE

La Fédération \_\_\_\_\_ l'UD \_\_\_\_\_

propose la candidature du (de la) camarade

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Age : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_ Entreprise : \_\_\_\_\_

Date et nature des stages suivis précédemment : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

QUESTIONNAIRE A RETOURNER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE A :

CCEO DE LA CGT  
263, rue de Paris  
93516 MONTREUIL CEDEX

## FORMATION SYNDICALE GENERALE DE NIVEAU SUPERIEUR

1991

NOM : ..... Prénom : ..... Sexe : .....

Catégorie professionnelle :

(OS, OP, E (Employé), AM (Agent de Maîtrise), I (Ingénieur), C (Cadre), T (Technicien) :

Age : ..... Candidature présentée par : .....

Adresse où vous désirez recevoir le courrier concernant votre candidature :

.....  
.....  
.....

Année au cours de laquelle vous avez suivi le stage de NIVEAU MOYEN :

*Fiche de choix à remplir au verso.*

**FICHE DE CHOIX PREFERENTIEL  
ENTRE LES STAGES PROGRAMMES**

**1991**

N° du stage	Dates du stage	Choix *
N° 1/91	1e partie : du 15 au 27 septembre 1991 2e partie : du 10 au 22 février 1992	
N° 2/91	1e partie : du 29 septembre au 11 octobre 1991 2e partie : du 24 février au 7 mars 1992	
N° 3/91	1e partie : du 13 au 25 octobre 1991 2e partie : du 16 au 28 mars 1992	
N° 4/91	1e partie : du 17 au 29 novembre 1991 2e partie : du 6 au 18 avril 1992	
N° 5/91	1e partie : du 1er au 13 décembre 1991 2e partie : du 11 au 23 mai 1992	

*\* Numéroté par ordre de préférence au moins deux stages auxquels il vous sera possible de participer. Noter également toute impossibilité de participation éventuelle à l'un de ces stages.*

## LA POLITIQUE FINANCIERE

### STAGES SUPERIEURS DE POLITIQUE, ACTION, GESTION FINANCIERES :

- Deux sessions en 1991 à Courcelle en internat

**Du 3 au 15 juin 1991**

**Du 18 au 30 novembre 1991**

xxx  
x

#### Les conditions de la bataille financière :

"Il s'agit de donner en permanence à l'activité syndicale un caractère dynamique, ouvert, avec les syndiqués, tourné vers les salariés". (Rapport au CCN des 22 et 23 janvier 1991 présenté par Jeanine Marest).

C'est bien cette dimension que nous avons à gagner aujourd'hui pour notre activité financière. Le syndiqué acteur financier, la bataille sur la souscription nationale pour la lutte, ne relèvent pas de la spontanéité. Il nous faut des femmes et des hommes pour construire, argumenter, mettre en oeuvre.

Les trésoriers, les responsables à la politique financière sont en première ligne pour impulser cette démarche et cela à tous les niveaux de l'organisation.

Mais là, ne s'arrête pas leurs tâches :

- ils ont à mener la conquête des moyens.
- ils ont à gérer.

Toute la bonne volonté concourant à une optimisation de l'engagement militant de nos responsables financiers, elle ne suffit cependant pas.

#### Notre bataille financière ne s'improvise pas :

\* Elle s'inscrit dans nos principes de base : organisation de classe, de masse, démocratique et indépendante.

En cela, elle implique une formation syndicale générale des militants qui s'en occupent.

\* Elle nécessite un apport de connaissances spécifiques auquel répond les différents stages de "Politique, Action, Gestion Financières" :

- Stage de base.
- Stage de niveau moyen.
- Stage de niveau supérieur.

### **Le stage de niveau supérieur :**

Nombre de responsables d'UD et de fédérations l'ont maintenant suivi. Rehaussé en qualité et en niveau au fil des sessions, il répond aux besoins de nos militants d'UD, de fédérations, de comités régionaux, de grosses UL, de syndicats importants, d'USD.

Il concerne tant nos trésoriers, nos responsables à la politique financière, que les présidents de Commission Financière et de Contrôle de ces organisations. Il leur est d'autant plus indispensable qu'il concourt à leur donner une plus grande maîtrise dans leurs tâches, mais aussi qu'il leur permet d'aider à la formation spécifique PAGF de niveau de base et de niveau moyen.

Ce stage est ouvert aux camarades ayant la formation syndicale générale de niveau moyen.

Mais aujourd'hui où nombre d'UD et de fédérations ont mis en oeuvre des sessions PAGF de niveau moyen, le stage supérieur représente pour les militants les ayant suivi la possibilité de parfaire leur connaissance, leur efficacité en matière de politique financière. Nos organisations veilleront donc à faire participer à ce stage des militants ayant acquis le niveau moyen.

Loin d'être un cursus d'acquisition de valeurs capitalisables, une telle pratique est à généraliser pour mettre en oeuvre une politique de cadres syndicaux permettant à nos organisations de s'appuyer sur de véritables collectifs au côté des trésoriers et d'assurer les relèves nécessaires à chaque fois que cela s'impose.

Il n'y a donc pas un instant à perdre pour envoyer la candidature du militant ayant en charge la politique financière et n'ayant pas suivi cette formation de niveau supérieur et pour rechercher dans toutes nos organisations les hommes et les femmes que l'on veut investir dans cette bataille de la conquête et de la gestion de nos moyens.

Leur proposer de participer au stage, c'est leur permettre d'aborder leurs nouvelles responsabilités en toute connaissance de cause, avec toute l'efficacité nécessaire pour l'organisation.

Pour des raisons pratiques, il est souhaitable que pour le stage de juin toutes les candidatures parviennent au secteur confédéral PAGF d'ici le 15 mars.

### **Un aperçu des thèmes abordés :**

- Les conditions de la lutte et leur corrolaire en besoins de moyens financiers.
- La CGT aujourd'hui : démocratie, méthode de travail.
- La politique financière : fondements modalités.
- Finances complémentaires et exceptionnelles.
- La gestion : principes et méthodes.
- Comptabilité : modalités - méthode pratique - traits généraux - compte de gestion.
- L'informatique : gestion et communication.
- Congrès - Plan de travail - Budget prévisionnel.
- Organisation et conduite de la bataille financière.
- Bataille des idées et formation PAGF.
- Droits et acquis : le statut social du syndicat.
- Les obligations : personnel, patrimoine, presse, TVA.
- Lecture et analyse d'un bilan - la trésorerie.
- Les fonds sociaux.
- Le mouvement bancaire, les services des finances et notre action.
- La CFC.



## FICHE D'INSCRIPTION

### SESSION D'ETUDE CONFEDERALE POLITIQUE FINANCIERE DE NIVEAU SUPERIEUR A COURCELLE

Session du 3 au 15 juin 1991  
Session du 18 au 30 novembre 1991

(1)

Le comité régional : .....

La fédération : .....

L'union départementale : .....

Propose la candidature de :

Nom : ..... ; Prénom : ..... ; Age : .....

Sexe : .....

(adresse où devront être envoyés le courrier et le programme de la session d'étude :

.....  
..... Tél : .....

xxx  
x

#### Niveau de la formation syndicale générale :

Base : 19.. - Moyen : 19..

#### Niveau de la formation syndicale PAGE :

Base : 19.. - Moyen : 19..

Autres formations : .....

#### Responsabilités syndicales :

. Région : .....

. Fédération : .....

. Union départementale : .....

. Autres responsabilités : .....

xxx  
x

(1) Cocher la case correspondante à votre choix.

Fiche d'inscription à renvoyer avant le 15.03.1991 à :

Secteur confédéral de politique et d'action financières

263, rue de Paris - 93516 MONTREUIL CEDEX --- Tél : 48.51.84.40